

N° みれ /2022 DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES

**DELEGATION EN QUALITE** 

D'OFFICIER DE L'ETAT CIVIL A DES

**FONCTIONNAIRES** 

ABROGATION PARTIELLE

DE L'ARRETE 213 BIS/2022

ORANGE, le 4 novembre 2022

## LE MAIRE DE LA VILLE D'ORANGE

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2122-32 et R 2122-10 ;

**Vu** le Code des relations entre le publics et l'administration et notamment les articles R.113-5 à R.113-9 ;

Vu les délibérations N° 2021-620 et N° 2021-622 du Conseil Municipal d'Orange en date du 30 novembre 2021 parvenues en Préfecture le 1<sup>er</sup> décembre 2021, portant élection du maire et des adjoints ;

**Vu** l'arrêté N° 213/2022 bis du 3 août 2022 portant délégation en qualité d'officier d'Etat Civil à des fonctionnaires ;

**Considérant** l'intérêt d'une bonne marche de l'administration communale et notamment en matière d'état civil ;

Considérant qu'il convient en cas d'absence ou d'empêchement des adjoints au Maire de donner délégation à des fonctionnaires ;

Considérant le changement d'état civil d'un fonctionnaire ;

## - ARRETE -

Article 1: abroge partiellement l'arrêté 213 bis du 3 août 2022 dû au changement d'état-civil d'un fonctionnaire ;

<u>Article 2</u>: donne lecture de l'article 1 de l'arrêté susvisé, comme suit : « il est donné à l'effet d'exercer les fonctions prévues aux fonctionnaires titulaires suivants » :

- Madame Nathalie PONSON, adjoint administratif principal de 2ème classe et non BROSSARD

Article 3 : Cette délégation est exercée sous la surveillance et la responsabilité du Maire.

Article 4 : Le présent arrêté sera transmis au représentant de l'Etat, notifié à l'intéressée et publié.

<u>Article 4</u> : Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville d'ORANGE est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Article 5 : Le présent arrêté est susceptible de faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement de la première de l'accomplissement d

Envoyé en préfecture le 04/11/2022

Reçu en préfecture le 04/11/2022

Publié le

ID: 084-218400877-20221104-AR274\_2022-AR

NOM PRENOM DU FONCTIONNAIRE	SPECIMEN DE SIGNATURE
Nathalie PONSON	

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de plein droit du présent acte Article 2131 f du C.G.C.T.

Orange le :

Notifiéle: 04 Nousembre 2022

A Madame Nathalie PONSON Signature de l'intéressée à qui un exemplaire a été remis